



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 novembre 2018
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le cinquante-septième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017) et du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources. Les informations communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur le mois d'octobre 2018.

II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1

Points essentiels – octobre 2018

1. Après une période de calme relatif pendant la deuxième moitié du mois de septembre, les hostilités ont repris en octobre dans plusieurs sites de la province d'Edleb et de ses environs, dans le nord-ouest du pays. Aucune frappe aérienne n'a été signalée dans cette zone, mais de nombreux bombardements dans lesquels les forces gouvernementales et des groupes d'opposition armés non étatiques étaient impliqués ont eu lieu. Dans le nord-ouest également, les civils ont continué d'être touchés par les hostilités et les tensions liées à des groupes d'opposition armés non étatiques et à Hay'at Tahrir el-Cham (Organisation de libération du Levant), et de faire face à une série de menaces à leur sécurité.



2. Des milliers de civils ont été touchés par l'aggravation des hostilités dans le sud-est de la province de Deïr el-Zor, où les opérations militaires menées contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) se sont poursuivies dans l'enclave de Hajin. Les opérations militaires ont continué de faire des morts et des blessés et d'entraîner des déplacements de population parmi les civils et la destruction des infrastructures.

3. Les efforts engagés pour diriger un convoi d'aide interinstitutions jusqu'au camp de Roukban à la frontière jordano-syrienne, où peut-être pas moins de 50 000 personnes font face à une situation humanitaire dramatique, ont été poursuivis. Un convoi était prévu pour le 27 octobre mais un report a été jugé nécessaire en raison d'informations selon lesquelles des menaces pesaient sur les conditions de sécurité. Quatre enfants au moins seraient décédés dans le camp faute de soins de santé.

4. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de porter assistance à des millions de personnes dans le besoin. Depuis l'intérieur du pays, ils ont distribué des vivres à plus de 2,63 millions de personnes. Aucun convoi humanitaire interinstitutions n'a été déployé en octobre, le plan pour septembre et octobre n'ayant pas été approuvé par le Gouvernement syrien. Toutefois, les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont continué de prêter assistance aux personnes qui en avaient besoin dans le cadre de programmes ordinaires, partout dans le pays, notamment dans plusieurs sites contrôlés par le Gouvernement jugés difficiles d'accès. L'assistance transfrontalière a continué de représenter une part importante des mesures prises, l'Organisation ayant apporté vivres et assistance à près de 583 000 personnes à partir de la Turquie au mois d'octobre.

3. Depuis le 24 février 2018, date à laquelle le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2401 \(2018\)](#), dans laquelle il a demandé que cessent les hostilités, le conflit militaire s'est poursuivi dans certaines régions de la République arabe syrienne. Au mois d'octobre, des frappes militaires, des bombardements et des combats au sol seraient survenus dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Hama et de Deïr el-Zor.

4. Après une période de calme relatif pendant la deuxième moitié du mois de septembre, les hostilités ont repris en octobre dans plusieurs zones des provinces d'Alep, de Hama et d'Edleb, dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Aucune frappe aérienne n'a été menée, mais de nombreux bombardements dans lesquels les forces gouvernementales et des groupes d'opposition armés non étatiques étaient impliqués ont été signalés ; certains de ces bombardements ont eu lieu dans la zone démilitarisée créée au titre de l'accord annoncé par la Fédération de Russie et la Turquie le 17 septembre à Sotchi (Fédération de Russie) (voir [S/2018/852](#)). Les hostilités ont fait des victimes parmi les civils dans les zones contrôlées par le Gouvernement et dans celles contrôlées par les groupes d'opposition armés non étatiques. Elles ont notamment touché Alep, Marea et Izaz, localités rurales de la province d'Alep, des sites du sud et du sud-est de la province d'Edleb et plusieurs localités du nord-ouest de la province de Hama. Les 5 et 6 octobre, des civils auraient été déplacés à la suite d'affrontements survenus entre Hay'at Tahrir el-Cham (Organisation de libération du Levant) et un groupe d'opposition armé non étatique à Kafr Halab et ses environs, dans l'ouest rural de la province d'Alep, certains des affrontements s'étant produits à proximité d'un centre d'accueil où vivaient quelque 600 personnes déplacées. Le 26 septembre, des routes ont été fermées à la suite de tensions survenues à Daret Izzé entre Hay'at Tahrir el-Cham et un groupe d'opposition armé non étatique.

5. Toute une série d'autres faits relatifs aux conditions de sécurité ont continué de se produire dans tout le nord-ouest du pays, notamment des enlèvements, dont plusieurs ont visé des humanitaires et du personnel de santé, des attaques à l'engin explosif improvisé et d'autres menaces pesant sur les civils. Le Croissant-Rouge arabe syrien a signalé qu'entre le 23 et le 29 octobre, plus de 1 600 personnes déplacées étaient retournées dans des zones contrôlées par le Gouvernement en passant par le point de passage d'Abou el-Douhour.

6. Des milliers de civils ont été touchés par l'aggravation des hostilités dans le sud-est de la province de Deïr el-Zor, où les opérations militaires menées contre l'EIL se sont poursuivies dans l'enclave de Hajin. Plus de 10 000 civils seraient encore dans l'enclave ; leurs besoins augmentent et les restrictions à leur liberté de mouvement sont sévères. Les femmes et les filles seraient les premières victimes du défaut de services de base, notamment de soins de santé, d'accès à l'eau et d'assainissement. Les conditions de vie de la plupart des 27 000 personnes qui auraient été déplacées dans la zone depuis le mois de juin sont restées catastrophiques, l'insécurité entravant les efforts que les organisations humanitaires font pour intensifier l'aide qu'elles apportent, en particulier dans les zones voisines des lignes de front. En dépit des difficultés, les partenaires de l'Organisation ont continué de prêter assistance aux populations de Kharayej et de Bahra pendant la période examinée.

7. Les attaques aériennes auraient fait un grand nombre de victimes parmi les civils, dont des femmes, des enfants et des réfugiés irakiens, dans l'enclave de Hajin, en particulier à Hajin, à Albou Badran et à Soussé. Le 12 octobre, les forces de l'EIL auraient attaqué un camp de personnes déplacées à Hajin. Des images satellite ont montré que plus de la moitié des abris du site avaient été détruits et que, entre le 10 septembre et le 27 octobre, 239 bâtiments auraient été touchés à Soussé, dont 54 gravement endommagés et 90 détruits. Dans la province de Deïr el-Zor, des engins explosifs ont continué de faire peser une menace sur les civils, et des mines et des engins non explosés auraient fait de nombreux blessés, dont plusieurs enfants.

8. Les problèmes de sécurité sont restés très préoccupants à Raqqa à cause du grave danger découlant de la dissémination d'engins explosifs. En dépit des risques encourus, quelque 152 000 civils sont retournés à Raqqa depuis octobre 2017 et la fin des principaux affrontements. Les organisations non gouvernementales internationales et syriennes ont continué d'intensifier l'assistance humanitaire qu'elles y apportaient. Pendant la période examinée, un charnier comptant plus de 1 000 cadavres a été découvert à Raqqa.

9. La situation humanitaire de 50 000 personnes vivant dans le camp de Roukban, à la frontière syro-jordanienne, a continué de se détériorer pendant la période examinée. Les vivres et autres fournitures ont continué de se raréfier. Les problèmes sont demeurés très préoccupants en matière de soins de santé ; quatre enfants seraient morts dans le camp du 8 au 27 octobre des suites de maladies évitables, du fait du manque d'accès à des soins de santé adéquats. Le 11 octobre, des porte-parole ont publié une déclaration dans laquelle ils ont dénoncé les restrictions imposées à la liberté de circulation des personnes déplacées à Roukban hors du camp; des manifestations contre les conditions de vie dans le camp auraient également eu lieu.

10. À la suite de longs échanges avec des représentants des Gouvernements de la République arabe syrienne, de la Jordanie, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, les populations locales et d'autres interlocuteurs, il a été convenu qu'un convoi interinstitutions serait dirigé jusqu'au camp de Roukban le 27 octobre, l'objectif étant de prêter assistance et d'aider à la vaccination des enfants. Toutefois, le 26 octobre, un report a été jugé nécessaire en raison d'informations selon lesquelles

des menaces pesaient sur les conditions de sécurité. Au 31 octobre, la concertation sur l'acheminement d'une aide vitale dans la zone se poursuivait.

11. Des personnes déplacées ont continué de retourner dans la Ghouta orientale à partir de sites ruraux de la province de Damas, qui abritaient encore à la fin octobre un peu plus de 5 000 personnes, essentiellement des hommes. L'Organisation a continué d'apporter des vivres et d'autres formes d'assistance dans les sites et la Ghouta orientale, avec l'aide du Croissant-Rouge arabe syrien et d'autres partenaires. Le personnel des Nations Unies a continué de n'avoir qu'un accès limité à la Ghouta orientale.

12. Des donateurs humanitaires s'étant dits préoccupés que des taxes soient prélevées pour des véhicules vides se rendant du côté syrien du poste frontière de Bab el-Haoua, situé entre la Turquie et le nord-ouest de la République arabe syrienne, et comme suite à la concertation de l'Organisation avec les parties sur le terrain, le 1^{er} octobre, l'administration locale de la zone a confirmé qu'elle renonçait à prélever des taxes routières pour les camions acheminant de l'aide humanitaire. Le 10 octobre, ledit Gouvernement de salut national a publié une circulaire interdisant que les organisations non gouvernementales et les compagnies de transport acheminant de l'aide humanitaire soient assujetties à des taxes. Depuis, aucun prélèvement de taxe en la matière n'a été signalé.

13. Le 9 octobre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont publié un rapport spécial¹ à l'issue d'une mission d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire effectuée en République arabe syrienne en juin et juillet. Ils ont indiqué que la production de blé, qui avait beaucoup diminué, avait atteint son niveau le plus bas depuis 1989 et correspondait à environ 30 % de la production moyenne d'avant le conflit (4,1 millions de tonnes). Quelque 5,5 millions de Syriens auraient encore besoin d'une aide alimentaire d'une forme ou d'une autre. Ce chiffre n'englobe pas la population d'Edleb, où il a été estimé que 500 000 à 800 000 personnes pourraient être touchées par l'insécurité alimentaire.

14. En dépit de l'aggravation des hostilités dans certaines localités de ladite zone de désescalade d'Edleb au long du mois d'octobre, le mémorandum conclu le 17 septembre par la Fédération de Russie et la Turquie pour créer une zone démilitarisée dans cette zone est resté en place. Le 27 octobre, à Istanbul, des responsables allemands, français, russes et turcs ont conjointement souligné qu'il importait d'appliquer les mesures de renforcement des capacités pour que le processus politique soit viable et le cessez-le-feu durable. La date butoir du 15 octobre fixée dans le mémorandum pour le retrait des « groupes terroristes radicaux » de la zone démilitarisée aurait été reportée par les signataires.

15. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a poursuivi les efforts engagés pour réunir à Genève une commission constitutionnelle aux travaux de laquelle l'Organisation apporterait son concours, dans le cadre du processus politique dirigé et voulu par la Syrie que le Conseil de sécurité a prescrit dans sa résolution [2254 \(2015\)](#). Il s'est concerté avec les hauts responsables gouvernementaux à Damas le 24 octobre, avec les dirigeants allemands, français, russes et turcs au sommet qu'ils ont tenu à Istanbul le 24 octobre et avec des représentants du groupe restreint formé par l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Égypte, les États-Unis, la France, la Jordanie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Londres le 29 octobre. Pendant ces concertations, il a continué de souligner que l'Organisation n'appuierait

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Special Report: FAO/WFP Crop and Food Security Assessment Mission to the Syrian Arab Republic* (2018), disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/in-action/kore/news-and-events/news-details/en/c/1156568/.

les activités que si la commission était inclusive, crédible et équilibrée. Il a également souligné le rôle que l'Organisation jouait en vue de la réunion de la commission constitutionnelle, comme elle en avait été chargée par la résolution 2254 (2015) et, à nouveau, dans la déclaration finale du Congrès pour le dialogue syrien, qui s'est tenu à Sotchi (Fédération de Russie), en janvier 2018 (S/2018/121).

Protection

16. Bien que l'intensité de la violence ait relativement diminué, des civils ont continué d'être gravement touchés dans tout le pays par les conséquences directes et indirectes des hostilités. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire des morts et des blessés et d'endommager et de détruire des infrastructures civiles. Le nombre de victimes civiles et l'ampleur de la destruction des infrastructures continuent d'indiquer clairement que les principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution et, en particulier, l'interdiction de mener des attaques sans discrimination pourraient ne pas avoir été respectés.

17. Le pilonnage de zones habitées s'est poursuivi, faisant morts et blessés parmi les civils et détruisant ou endommageant des infrastructures vitales. Les engins explosifs dont sont polluées des zones habitées ont tué et blessé des civils et freiné l'acheminement de l'aide humanitaire. Dans certaines zones, l'emploi d'engins explosifs improvisés a ajouté à la complexité de la menace que représentaient les engins explosifs et continué d'entraver le travail des humanitaires.

18. Dans la province d'Idlib et les zones avoisinantes des provinces de Hama et d'Alep, de nombreux bombardements réalisés par le Gouvernement et les forces alliées et les groupes d'opposition armés non étatiques ont gravement touché les civils et leurs conditions de vie. Le 26 octobre, des frappes terrestres ont touché un certain nombre de villages et fait au moins sept blessés et cinq morts parmi les civils.

19. Les affrontements qui continuent de se produire entre les groupes d'opposition armés non étatiques dans des zones des provinces d'Idlib et d'Alep ont fait des morts et des blessés, dont plusieurs enfants, parmi les civils. Le désordre et la criminalité, notamment des menaces, des actes d'intimidation, des enlèvements et des meurtres, auraient continué de régner dans la province d'Idlib et d'autres zones du nord-ouest contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques. Des civils ont également continué d'être tués ou blessés par des frappes aériennes ou terrestres menées dans des zones de la province de Deïr el-Zor tenues par l'EIIL. Le 19 octobre, une mosquée a été touchée par des frappes aériennes et des civils ont été tués.

20. Dans la province de Soueïda, l'EIIL a continué de tenir en otage des civils qui avaient été enlevés en juillet à Chbéké, village de l'est de la province. Le 1^{er} octobre, un deuxième des 27 otages aurait été exécuté ; le 19 octobre, l'EIIL a libéré six otages (2 femmes et 4 enfants).

21. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a continué de réunir des éléments de preuve sur de nombreux faits d'atteintes aux droits de la personne et violations du droit international humanitaire perpétrés contre des civils par des groupes d'opposition armés non étatiques. Des militants ont continué d'être pris pour cibles et victimes d'enlèvement parce qu'ils avaient dénoncé des atteintes dont ces groupes étaient les auteurs, et d'autres civils ont été enlevés dans le but d'obtenir des rançons. Dans un cas, la famille du responsable d'une organisation caritative enlevé le 18 septembre qui n'avait pas été en mesure de payer une rançon a reçu des photos le montrant apparemment en train d'être torturé. Plusieurs dizaines d'hommes ont été enlevés depuis le mois d'août, certains étant utilisés pour obtenir une rançon et d'autres accusés d'avoir soutenu la réconciliation avec le Gouvernement syrien. Le sort et la situation de beaucoup de ces personnes restent

inconnus. Le 15 octobre, des combattants de Hay'at Tahrir el-Cham ont attaqué un village et auraient enlevé 12 hommes d'une même famille. Pendant l'enlèvement, un père (70 ans) et son fils ont été blessés par des coups de feu ; le père est décédé des suites de ses blessures.

22. L'Organisation a été informée de plusieurs cas d'attaques menées contre du personnel et des établissements de santé pendant la période considérée. Le 10 octobre, le chef du Département central de chirurgie de la Direction de la santé d'Edleb a été tué quand un engin improvisé a explosé à proximité de son véhicule sur la route de Kafraya, à Fouaa, dans le centre de la province d'Edleb. Le 31 octobre, la Direction de la santé et une organisation non gouvernementale ont annoncé la suspension, pendant trois jours, des services de l'hôpital Amal de Hreïtan, dans le nord rural de la province d'Alep, à cause d'attaques répétées contre les établissements de santé de la zone. Par ailleurs, l'Organisation a été informée qu'un engin improvisé aurait explosé sous une ambulance garée à proximité de l'hôpital Bassira de Deïr el-Zor, apparemment sans faire de victime cependant.

23. L'Organisation a également reçu des informations, qui ont été vérifiées, sur des attaques ayant visé des établissements scolaires et sur d'autres atteintes à l'éducation. Dans le nord-est du pays, l'Administration autonome kurde a interdit tout enseignement en arabe dans plus de 250 écoles publiques à compter de la fin du mois de septembre. Des familles auraient déménagé ou auraient envoyé leurs enfants dans d'autres localités pour s'assurer qu'ils continuent de recevoir un enseignement en arabe. À compter du 8 octobre, la police de l'Administration autonome kurde postée aux points de contrôle de Qamichli s'est opposée au passage de véhicules transportant des enfants vers les écoles de zones contrôlées par le Gouvernement syrien.

24. Le 24 octobre, à Kafr Hamra, dans la province d'Alep, une école bénéficiant de l'aide de l'Organisation a été bombardée pendant la nuit. Il n'a été fait état d'aucune victime, mais l'école a dû rester fermée sept jours à cause des dommages subis. Le 21 octobre, l'école Sana el-Rabis d'Edleb a été touchée par l'explosion d'un véhicule piégé dans un quartier voisin. Les faits, survenus pendant la nuit, n'ont fait que des dégâts matériels. L'Organisation a également reçu des informations selon lesquelles une école primaire de la région de Jarablos, dans la province d'Alep, aurait été la cible d'une attaque à l'engin explosif improvisé. Il n'a été fait état d'aucune victime.

Accès humanitaire

Encadré 2

Points essentiels

1. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin, notamment depuis l'intérieur de la République arabe syrienne. Les organismes des Nations Unies basés sur le territoire syrien ont apporté une aide alimentaire à plus de 2,63 millions de personnes qui se trouvaient dans des lieux normalement accessibles, situés dans des zones contrôlées par le Gouvernement.
2. Alors que 1,16 million de personnes vivaient toujours dans des zones difficiles d'accès, aucun convoi interinstitutions n'a été autorisé à s'y rendre depuis le 16 août, et le plan de convois pour septembre et octobre n'a pas été approuvé par le Gouvernement syrien pendant la période considérée.

3. L'aide transfrontalière, autorisée en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#), est restée un volet essentiel de l'action humanitaire. Dans ce cadre, au mois d'octobre, 375 camions (14 chargements) ont acheminé une assistance vitale à plus de 1,3 million de personnes, notamment des vivres à près de 583 000 personnes. Les opérations humanitaires transfrontalières menées par les organismes des Nations Unies depuis la Jordanie sont demeurées suspendues en octobre.

25. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de porter assistance à des millions de personnes dans le besoin, dont des femmes et des enfants, en empruntant toutes les voies d'accès disponibles, notamment : a) dans le cadre d'opérations humanitaires menées depuis le territoire syrien, l'aide humanitaire étant alors acheminée sans franchir de ligne de conflit ; b) au moyen de convois qui, partant de l'intérieur du pays, ont traversé des lignes de conflit ; c) par des livraisons transfrontalières, l'assistance étant alors apportée depuis les pays voisins (voir tableau 2). Outre les organismes des Nations Unies et leurs partenaires, le Gouvernement syrien et des organisations non gouvernementales ont continué de fournir une assistance vitale aux personnes qui en avaient besoin. Dans de nombreuses zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques, les autorités locales ont également continué de fournir des services là où elles le pouvaient.

26. Les autorités syriennes ont déclaré que les zones contrôlées par le Gouvernement devaient désormais être approvisionnées conformément aux modalités de programmation ordinaires. Simultanément, elles ont indiqué qu'elles faciliteraient la réalisation d'un plus grand nombre de missions et autoriseraient le déploiement d'effectifs des Nations Unies plus importants dans le cadre des convois dirigés dans ces zones. L'Organisation veille à ce que les localités qui sont récemment passées sous le contrôle du Gouvernement soient englobées dans les demandes mensuelles relevant des programmes ordinaires, tout en maintenant qu'il faudrait prêter une attention particulière à certains sites difficiles d'accès qui relèvent des modalités applicables aux convois interinstitutions. Le 31 octobre, elle a présenté, dans le cadre des modalités applicables aux convois interinstitutions, ses plans pour novembre et décembre concernant six sites difficiles d'accès, l'objectif étant de porter de l'aide à 352 400 personnes dans le besoin.

27. Des organismes ont continué de soumettre pour leur propre compte des demandes concernant l'autorisation de diriger des convois vers diverses localités du pays. L'acheminement dans des zones normalement accessibles est assuré par des organismes des Nations Unies basés à Damas. En octobre, les 1 969 demandes officielles que le Programme alimentaire mondial avait adressées aux autorités syriennes pour obtenir des lettres d'agrément en vue de l'acheminement de l'aide alimentaire vers diverses localités du pays ont toutes été approuvées. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a soumis 54 demandes de lettres d'agrément concernant le transport de produits de première nécessité et de trousseaux de subsistance, lesquelles ont toutes été approuvées. Il a fourni un appui multisectoriel à 2,8 millions de personnes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a fourni des soins de santé primaires et des services de vaccination à plus de 1,1 million d'enfants et de mères. En outre, 248 700 enfants et femmes enceintes ou allaitantes ont reçu une alimentation complémentaire et des aliments enrichis en micronutriments. Quelque 171 600 enfants ont reçu des fournitures et manuels scolaires et bénéficié de services pédagogiques et de la remise en état de leur école, et 176 500 enfants ont bénéficié de services de protection et d'un soutien psychosocial. Près de 290 000 personnes ont eu accès à des services de santé procréative et d'assistance concernant

les moyens de faire face à la violence fondée sur le genre, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de ses partenaires. Environ 3,2 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire dans le cadre de l'assistance transfrontalière ou ordinaire, et quelque 805 500 de personnes ont disposé de services et de matériel liés à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

Tableau 1

Personnes ayant reçu une aide d'organismes des Nations Unies ou autres en octobre 2018, quelles que soient les modalités applicables

<i>Organisme</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une aide</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	4 500
Organisation internationale pour les migrations	32 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 825 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2 200 000
Programme des Nations Unies pour le développement	1 291 000
Fonds des Nations Unies pour la population	285 400
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	171 700
Programme alimentaire mondial	3 205 100
Organisation mondiale de la Santé	865 000

28. Les livraisons transfrontières se sont poursuivies en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (voir la figure et le tableau 2). Conformément à ces résolutions, les organismes des Nations Unies ont prévenu les autorités syriennes de chaque envoi, en précisant notamment quels étaient le contenu et la destination des cargaisons, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus.

29. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations comme l'y autorisent les résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#). Au cours de la période considérée, il a surveillé l'acheminement, par sept entités des Nations Unies, de 14 convois composés de 375 camions passés par trois postes frontière : 8 par Bab el-Haoua (329 camions), 5 par Bab el-Salam (42 camions) et 1 par Yaaroubiyé (4 camions). La nature humanitaire des convois n'a fait l'objet d'aucune préoccupation ni d'aucune question au cours de la période considérée. Les organismes des Nations Unies ont donné au Gouvernement un préavis de 48 heures pour chaque convoi. Leurs partenaires ont veillé à ce que, une fois dans le pays, les livraisons arrivent aux entrepôts désignés. Des sociétés tierces indépendantes engagées par l'Organisation ont vérifié les convois d'aide arrivant aux entrepôts et supervisé la distribution des articles et la prestation des services. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des Gouvernements iraquien, jordanien et turc.

30. Depuis le début des opérations transfrontières en juillet 2014, comme suite à l'adoption de la résolution [2165 \(2014\)](#), l'ONU a organisé des convois et effectué plus de 888 livraisons transfrontières avec plus de 22 438 camions (15 436 par Bab el-Haoua et 2 349 par Bab el-Salam depuis la Turquie, 4 605 par Ramta depuis la Jordanie et 48 par Yaaroubiyé depuis l'Iraq). Ces opérations complètent et renforcent

l'aide fournie par les organisations non gouvernementales internationales et syriennes qui assurent des services à des millions d'autres personnes depuis des pays voisins.

31. Pendant la période considérée, les opérations humanitaires transfrontières depuis la Jordanie sont demeurées suspendues. Le PAM et ses partenaires de réalisation ont néanmoins acheminé une assistance alimentaire destinée à près de 583 000 personnes en passant par les deux points d'entrée autorisés, à la frontière turque. L'Organisation mondiale de la Santé a également acheminé des produits sanitaires et médicaux et dispensé des traitements à plus de 273 000 personnes dans le cadre du mécanisme transfrontière. Dans le nord de la République arabe syrienne, l'UNICEF a acheminé, grâce à des convois transfrontières, des équipements pour l'hiver, des articles pour la protection de l'enfance, des produits nutritionnels, des fournitures scolaires et sanitaires, ainsi que des articles liés à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Environ 215 000 articles médicaux ont été distribués, bénéficiant à plus de 1,8 million de personnes. Plus de 16 000 enfants de moins de 5 ans ainsi que des femmes enceintes ou allaitantes ont reçu un approvisionnement en micronutriments. Plus de 16 000 enfants de moins de 5 ans ainsi que des femmes enceintes ou allaitantes ont subi un test de dépistage de la malnutrition aiguë et 374 enfants souffrant de malnutrition sévère ont reçu le traitement nécessaire.

32. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires ont continué de chercher à mieux répondre aux besoins des personnes déplacées et rapatriées et des autres groupes de la population touchés par la crise. À la fin du mois d'octobre, des interventions de protection avaient été menées au profit de 1 516 810 personnes, dont 1 129 283 avaient bénéficié d'activités de protection générale, 226 127 d'activités de protection de l'enfance et 161 400 de campagnes de sensibilisation à la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et aux moyens d'y faire face, conduites dans 12 provinces. À cette date, on comptait 97 centres communautaires, 14 antennes et 92 unités mobiles financés par le HCR et appuyés par 2 340 bénévoles chargés des relations avec la population locale. Ce réseau a permis la prestation de services liés à la protection – y compris la mobilisation des populations, la protection de l'enfance, l'aide juridictionnelle, la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et les moyens d'y faire face, les moyens de subsistance et les services aux personnes ayant des besoins particuliers – dont ont bénéficié 2,6 millions de personnes déplacées ou rapatriées, de membres des communautés d'accueil et d'autres personnes touchées par la crise, dans 12 provinces syriennes. À la fin octobre, 53 192 personnes déplacées dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Soueïda, Deraa, Qouneïtra, Tartous, Lattaquié, Homs, Hama, Alep, Hassaké et Deïr el-Zor avaient bénéficié du programme d'aide juridictionnelle du HCR, dont quelque 2 000 originaires de la Ghouta orientale (province de Rif-Damas) et 581 de la région d'Afrin (province d'Alep). Le FNUAP est en outre venu en aide à plus de 285 000 personnes dans le cadre de ses activités consacrées à la santé procréative, à la prévention de la violence fondée sur le genre et aux moyens d'y faire face et à la violence parmi les jeunes. Au cours de la période à l'examen, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a lancé le troisième cycle de distribution d'espèces. En tout, 279 116 réfugiés de Palestine ont reçu chacun 46 dollars. Ce troisième cycle de distribution d'espèces devrait s'achever début décembre. En raison de ses difficultés financières, l'Office n'a procédé qu'à trois cycles de distribution d'espèces en 2018, au lieu des six qu'il prévoyait dans son appel d'urgence.

Figure
**Nombre de bénéficiaires d'une aide des entités des Nations Unies
 et de leurs partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide
 (octobre 2018)**

(En milliers)

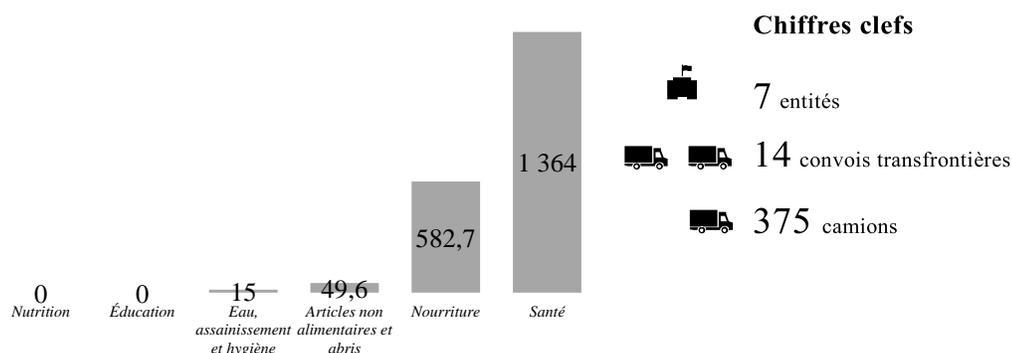


Tableau 2
**Nombre de bénéficiaires de livraisons transfrontières par secteur et par district
 (octobre 2018)**

Province	District	Éducation	Nourriture	Santé	Articles non alimentaires et abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Izaz	–	78 635	83 750	4 500	–	–
Alep	Jabal Semaan	–	247 880	35 910	6 600	–	–
Hassaké	Qamichli	–	–	53 733	1 200	–	–
Hama	Mohradé	–	–	–	–	–	–
Edleb	Maarra	–	72 500	26 710	5 160	–	–
Edleb	Ariha	–	30 000	32 010	5 000	–	5 000
Edleb	Harem	–	95 255	1 085 942	17 152	–	–
Edleb	Edleb	–	58 385	44 620	10 000	–	10 000
Edleb	Jisr el-Choughour	–	–	1 500	–	–	–

33. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne comprenant des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'aide humanitaire.

Visas et enregistrement

34. Au total, l'ONU a adressé au Gouvernement 73 nouvelles demandes de visa en octobre, dont 43 ont été approuvées, 29 étaient en cours de traitement en date du 31 octobre (certaines ayant été présentées vers la fin de la période à l'examen) et 1 a été rejetée. Sur les 47 demandes précédemment soumises qui étaient toujours en cours de traitement au début de la période considérée, 42 ont été approuvées en octobre, 3 étaient encore à l'examen et 2 ont été rejetées. En octobre, 83 demandes de renouvellement de visa ont été présentées, dont 47 ont été approuvées et 36 étaient en

cours de traitement au 31 octobre (certaines demandes ayant été présentées vers la fin de la période considérée). Sur les 50 demandes de renouvellement de visa soumises précédemment et qui étaient toujours en cours de traitement au début de la période considérée, 48 ont été approuvées, 1 a été rejetée et 1 demeurait à l'examen.

35. En tout, 24 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès des autorités pour exercer leurs activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

36. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont poursuivi leurs interventions dans des zones touchées par des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et des attaques asymétriques. En raison du conflit armé, plusieurs zones d'habitation où sont menées ces interventions sont très polluées par des engins non explosés, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres, ce qui rend la conduite d'activités humanitaires particulièrement risquée.

37. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines d'agents humanitaires ont été tués, parmi lesquels 22 membres du personnel de l'ONU ou d'organismes des Nations Unies (dont 18 membres de l'UNRWA), 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. Par ailleurs, de nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués.

38. Au total, 28 fonctionnaires d'organismes et programmes des Nations Unies (1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement, 1 agent du FNUAP et 26 agents de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

39. Je suis alarmé par l'intensification des hostilités et leurs effets sur les civils dans le nord-ouest du pays durant la période considérée, en particulier dans les secteurs dont il est entendu qu'ils font partie de la zone démilitarisée créée par l'accord que la Fédération de Russie et la Turquie ont conclu le 17 septembre. La vie et le bien-être de millions de civils continuent de dépendre du respect par les parties des règles de la guerre et des efforts déployés pour assurer la désescalade à Edleb et dans ses environs. J'exhorte toutes les parties à redoubler d'efforts pour éviter le déclenchement d'une offensive militaire dans cette ville, qui risquerait d'entraîner la population dans un cycle de souffrances sans précédent dans ce terrible conflit et aurait des répercussions sur toute la région.

40. Je suis extrêmement préoccupé par les informations faisant état de pertes civiles dues à des frappes aériennes sur l'est de la province de Deïr el-Zor, où, de fait, plus de 10 000 personnes demeurent prises au piège dans des zones contrôlées par l'EIIL.

41. Je condamne par ailleurs les attaques et les menaces qui continuent de viser les civils, ainsi que les restrictions mises à leur liberté de mouvement par l'EIIL, Hay'at Tahrir el-Cham et d'autres groupes armés non étatiques à Deïr el-Zor, Edleb et ailleurs. Toutes les parties au conflit doivent respecter le droit international humanitaire, y compris le devoir fondamental de respecter et de protéger la population civile. Les violations ne sont pas tolérables, et les droits de l'homme doivent être respectés, protégés et pleinement réalisés.

42. J'ai fréquemment souligné l'importance que revêtait l'accès de l'aide humanitaire au camp de Roukban et j'espère que les pourparlers concernant l'acheminement de nouveaux convois dans ce secteur, outre le convoi qui avait acheminé de l'aide en novembre, aboutiront à la fourniture d'une aide humanitaire plus soutenue en faveur des habitants de cette zone reculée. Je réitère la nécessité absolue d'assurer un accès humanitaire sûr, rapide, sans entraves et durable aux populations qui en ont besoin, à Roukban et dans tout le pays. Le fait que des décès d'enfants aient été signalés dans ce camp ces dernières semaines illustre par l'inacceptable le résultat d'un accès humanitaire restreint.

43. Dans le nord-ouest du pays, une aide vitale a continué d'être apportée par la frontière syro-turque, ce qui a permis aux organisations humanitaires de répondre aux besoins actuels et de se préparer face au risque persistant d'une détérioration de la situation sur le plan humanitaire. Dans le nord-est de la République arabe syrienne, de nombreuses personnes continuent de recevoir depuis l'Iraq des articles indispensables à leur survie auxquels elles ne pourraient avoir accès autrement. La nature humanitaire de l'assistance transfrontière continue d'être contrôlée par le Mécanisme de surveillance des Nations Unies en République arabe syrienne, et l'acheminement des fournitures est confirmé sur le terrain par des tierces parties et d'autres moyens. On ne saurait trop insister sur l'importance que revêt, au stade actuel, la reconduction des modalités définies dans la résolution 2165 (2014) et les résolutions ultérieures, selon lesquelles l'aide humanitaire doit parvenir par les voies les plus directes aux gens qui en ont besoin, y compris par le franchissement des frontières. L'ONU n'a pas d'autre moyen d'avoir accès aux personnes ayant besoin d'une assistance.

44. Le fait que les violations présumées du droit international humanitaire et des droits de l'homme et les violences commises par toutes les parties au conflit demeurent impunies reste un sujet de profonde préoccupation. J'engage toutes les parties au conflit, tous les États, les acteurs de la société civile et le système des Nations Unies à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, en particulier en lui communiquant des informations et des documents y afférents. Je rappelle qu'amener les auteurs de violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme à répondre de leurs actes est aussi essentiel à l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

45. Compte tenu des vives préoccupations soulevées à maintes reprises par le HCDH quant à la protection des civils et à d'autres questions relatives aux droits de l'homme en République arabe syrienne, je continue à exhorter le Gouvernement du pays à coopérer avec le Haut-Commissariat, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil des droits de l'homme, notamment en établissant sur le terrain une présence ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme.

46. J'appuie sans réserve mon Envoyé spécial dans l'action qu'il mène pour déterminer s'il serait possible de réunir une commission constitutionnelle crédible qui pourrait constituer un fondement pour la mise en œuvre du processus politique sans exclusive prescrit par la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et le Communiqué de Genève du 30 juin 2012. Je compte sur toutes les parties pour concourir à l'effort que mon Envoyé spécial poursuit en ce sens. Je souligne à nouveau que l'objectif de l'Organisation est de mettre un terme aux souffrances du peuple syrien et de trouver une solution viable et pacifique au conflit grâce à un

processus politique sans exclusive, dirigé par les Syriens, qui puisse répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien.

Annexe

Atteintes à la sécurité des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en octobre 2018*

Province de Soueïda

- Le 1^{er} octobre, l'EIIL aurait exécuté un deuxième otage parmi les 27 civils enlevés à Chbéké, un village situé dans l'est de la province de Soueïda, le 25 juillet. Le 2 octobre, des images vidéo montrant deux membres de l'EIIL fusillant une femme, que l'on pense être cet otage de Chbéké, ont circulé sur les médias sociaux. Des sources locales ont confirmé l'exécution et l'identité de la femme. Cette exécution aurait eu lieu en représailles à l'offensive gouvernementale en cours contre des positions de l'EIIL dans le secteur de Touloul el-Safa, à l'est de Soueïda.
- Le 19 octobre, l'EIIL a libéré six otages – deux femmes et quatre enfants – en échange de la libération de 17 femmes du groupe détenues par le Gouvernement, selon certaines informations.

Province d'Alep

- À l'aube du 5 octobre, de violents affrontements ont eu lieu à Kafr Halab, un village du sous-district d'Atareb situé dans le sud-ouest de la province d'Alep. Une fille a été tuée et un garçon de la même famille blessé, dans leur maison. Le même jour, Hay'at Tahrir el-Cham a ouvert le feu sur des civils qui manifestaient contre l'assassinat des frère et sœur, tuant l'un d'eux et en blessant sept autres.
- Le 19 octobre, un homme aurait été tué et au moins 10 autres civils blessés, parmi lesquels des enfants, à la suite de frappes terrestres qui auraient été lancées contre plusieurs quartiers de la ville d'Alep contrôlée par le Gouvernement, notamment les quartiers de Zahra, Halab el-Jdidé et Sabil.
- Le 22 octobre, quatre hommes auraient été blessés à la suite de frappes terrestres contre Bab, une ville contrôlée par l'opposition et située dans le secteur nord-est de la ville d'Alep.
- Le 23 octobre, au moins sept civils ont été blessés à la suite de frappes terrestres qui auraient été lancées contre les quartiers d'Azamiyé, d'Akramiyé et de Seïf el-Daoula situés dans les secteurs de la ville d'Alep contrôlés par le Gouvernement.
- Le 24 octobre, une fille de cinq ans a été tuée et au moins trois autres civils ont été blessés à la suite de frappes terrestres qui auraient été lancées contre Kafr

* Conformément à la résolution [2258 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la présente description des atteintes à la sécurité qui se seraient produites pendant le mois concerne l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#) et [2191 \(2014\)](#) du Conseil par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Cette liste illustre les problèmes relatifs aux droits de la personne soulevés dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources fiables et crédibles dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste ne contient que les faits qui ont été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode de celui-ci, et ne devrait pas être considérée comme complète.

Hamra, un village contrôlé par l'opposition et situé dans les faubourgs ouest d'Alep.

Province d'Edleb

- Le 1^{er} octobre, un homme a été blessé à la suite de l'explosion d'un engin explosif improvisé (EEI) qui aurait été placé sur une route de Saraqeb, une ville située dans le secteur est de la province d'Edleb. L'EEI aurait visé un chef local de Hay'at Tahrir el-Cham.
- Le 2 octobre, des combattants de Hay'at Tahrir el-Cham ont attaqué les domiciles de deux militants originaires de Kansafra, situé dans le district d'Ariha, dans le secteur est de la province d'Edleb, qu'ils ont arrêtés. D'après des sources sur le terrain, ces militants ont été détenus pour avoir joué un rôle actif dans l'organisation de manifestations et critiqué Hay'at Tahrir el-Cham. L'un d'eux a été libéré le 9 octobre. Le sort du second reste inconnu.
- Le 10 octobre, un civil a été tué et deux autres ont été blessés après que des combattants d'Ahrar el-Cham ont fait incursion dans une maison de Teh, village situé dans le district de Maarret el-Naaman de la province d'Edleb. Les combattants auraient été à la recherche d'un homme soupçonné de collaborer avec les forces gouvernementales.
- Le 11 octobre, un militant a été détenu par des combattants de Hay'at Tahrir el-Cham dans la ville d'Edleb à la suite d'une série de messages publiés sur les médias sociaux critiquant les mesures restrictives imposées par le « Gouvernement de salut national » et les attaques de Hay'at Tahrir el-Cham contre des militants. Il a été libéré le même jour après avoir signé un document dans lequel il s'engageait à s'abstenir de diffuser de « fausses accusations » contre Hay'at Tahrir el-Cham.
- Le 12 octobre, un militant travaillant avec une organisation non gouvernementale locale à Atmé, un village situé dans le secteur nord de la province d'Edleb, a été enlevé par des hommes armés soupçonnés d'appartenir à Hay'at Tahrir el-Cham alors qu'il se rendait à la mosquée. L'ONG aurait décidé de suspendre ses activités à Atmé jusqu'à la libération de ce militant, dont le sort reste inconnu.
- Le 13 octobre, des hommes armés masqués et non identifiés auraient enlevé un homme devant le portail de sa maison située dans le centre de la ville d'Edleb. L'homme a été libéré le 15 octobre, en échange d'une rançon selon certaines informations.
- Le 13 octobre, un groupe armé inconnu affirmant faire partie de la garde de Hay'at Tahrir el-Cham aurait attaqué un magasin dans le quartier Thabit de la ville d'Edleb et enlevé son propriétaire. Le sort de cette personne reste inconnu.
- Le 15 octobre, un groupe de combattants de Hay'at Tahrir el-Cham a attaqué Aïn el-Arouss, un village du district d'Ariha, à l'ouest de Jabal el-Zaouïya, et aurait détenu 12 hommes de la même famille. Pendant l'attaque, les combattants de Hay'at Tahrir el-Cham auraient tiré des coups de feu et blessé deux de ces hommes – un fermier de 70 ans et son fils. L'homme âgé est décédé des suites de ses blessures peu après l'attaque et sa dépouille a ensuite été rendue à la famille. Sa femme a également été blessée lorsque l'un des combattants l'a frappée.
- Le 21 octobre, l'explosion d'un véhicule piégé à proximité de la mosquée Raouda du quartier Qoussour, dans la ville d'Edleb, aurait tué trois civils, dont un enfant de 8 ans, et en aurait blessé 13 autres, dont une femme. L'explosion

s'est produite près d'une mosquée située dans une zone très densément peuplée, provoquant d'importants dommages structurels, notamment à des magasins et des immeubles d'habitation.

- Le 21 octobre, le responsable d'une ONG syrienne enlevé par des combattants armés et non identifiés à Sahyan, un village du district de Maarret el-Naaman, le 18 septembre (déjà signalé), a été libéré. Les ravisseurs avaient exigé que sa famille leur verse une rançon. Les circonstances de sa libération demeurent inconnues.
- Le 23 octobre, 2 hommes ont été tués et 10 autres civils ont été blessés à la suite d'affrontements armés qui ont éclaté entre Hay'at Tahrir el-Cham et le Front de libération nationale dans les environs de Jarjanaz, un village situé à l'est de la ville de Maarret el-Naaman, dans le secteur sud de la province d'Edleb.
- Le 26 octobre, les forces gouvernementales et leurs alliés ont repris les frappes terrestres visant les villages de la province d'Edleb. Sept civils auraient été tués et au moins cinq autres blessés. Les frappes ont principalement touché Rouffa, un village du secteur est de la province d'Edleb, où six civils – trois enfants, deux femmes et un homme – ont été tués, et Bdama, un village du district de Jisr el-Choughour, dans le secteur ouest de la même province, où un homme a été tué.

Province de Homs

- Le 6 octobre, une femme de 58 ans, déplacée de Palmyre, serait décédée dans le camp de Roukban, situé près de la frontière syro-jordanienne, parce qu'elle n'aurait pas eu accès à des soins de santé adéquats.
- Le 8 octobre, un garçon de 16 mois originaire de Qariateïn, une ville de la province de Homs, est décédé dans le camp de Roukban des suites d'une malnutrition sévère.
- Le 27 octobre, un garçon de huit mois atteint d'hépatite A dans le camp de Roukban est décédé après que son état de santé se fut détérioré.

Province de Deïr el-Zor

- Le 19 octobre, la mosquée Osman Ibn Affan (anciennement appelée mosquée Abou Bakr el-Seddiq) de Boubadran, village du sous-district de Soussé, dans le secteur est de la province de Deïr el-Zor, aurait été touchée par des frappes aériennes présumées, qui ont fait des dizaines de victimes. D'après des entretiens menés par le HCDH, les frappes aériennes ont touché la mosquée après la prière du crépuscule (Maghreb) et auraient tué des dizaines de personnes, dont un certain nombre d'hommes soupçonnés d'être affiliés à l'EIIL. Le HCDH a pu obtenir les noms de six civils, dont deux femmes, qui, selon les informations, marchaient tout près de la mosquée à ce moment-là. Le HCDH n'est pas actuellement en mesure de confirmer combien de civils au total ont été tués dans ces frappes aériennes et si le reste des victimes signalées étaient ou non affiliés à l'EIIL. Le HCDH continue de recueillir des informations sur les frappes aériennes contre Boubadran et d'autres secteurs de Soussé.
- Le 19 octobre, des frappes terrestres ont touché la ville de Soussé et auraient fait trois blessés parmi les civils.

- Le 21 octobre, des frappes aériennes ont touché une maison de la ville de Soussé où des combattants de l'EIIL étaient présumés se trouver, et auraient tué cinq civils – quatre (dont deux femmes) qui vivaient dans une maison voisine et une femme qui serait passée à ce moment-là dans la rue avec son enfant, lequel a été blessé.
-